



Comité syndical – Procès-Verbal

11 OCTOBRE 2018

PV du comité du 11 octobre 2018

Nombre de membres

Composant le Comité : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 02 Octobre 2018, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 11 Octobre 2018 à 12h00 sous la présidence de M. PAILLARD Didier,

Secrétaire : Monsieur BOURGAIN Michel

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président de séance,
Monsieur RIBAY Michel
Monsieur POUX Gilles,
Madame SOULAS Fabienne,
Monsieur BOURGAIN Michel,
Monsieur MONINO François,
Monsieur LESCURIER Eric,

Monsieur MORIN Francis,
Monsieur LONGIN Sébastien,
Monsieur TRIGORY Christian

- Membres suppléants :

Monsieur PETROSE Franck, représentant Monsieur CARRE Dominique
Monsieur VIGNERON François, représentant Monsieur MORIN Francis
Monsieur HENIQUE Gilles, représentant Monsieur LONGIN Sébastien

ETAIENT EXCUSES :

Madame LARONDE Fatima, Monsieur HAFSI Mohamed, Madame CLARIN Marie-Line,
Monsieur CARRE Dominique, Monsieur LE NAOUR Philippe, Monsieur MORIN Francis,
Monsieur GUILLARD Pierre, Monsieur RUSSIER Laurent, Monsieur NIVET François,
Monsieur LONGIN Sébastien, Monsieur TRIGORY Christian.

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur BOURGAIN Michel est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 21 juin 2018 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

Délibération n°1 sur la désignation des nouveaux délégués et la modification des Commissions Territoriales

LE COMITE, à l'unanimité,

Prend acte de l'installation de Monsieur Jean François MONINO comme délégué titulaire au sein du Comité du SMIREC, représentant la Ville d'Aubervilliers.

Prend acte de l'installation de Monsieur Anthony DAGUET comme délégué suppléant au sein du Comité du SMIREC, représentant la Ville d'Aubervilliers.

La Commission Territoriale de la Délégation de Service Public est étendue à la Ville d'Aubervilliers.

Désigne Monsieur Jean François MONINO comme membre titulaire au sein de la Commission Territoriale de Saint-Denis, Pierrefitte, Stains, L'Île-Saint-Denis et Aubervilliers.

Désigne Monsieur Anthony DAGUET comme membre suppléant au sein de la Commission Territoriale de Saint-Denis, Pierrefitte, Stains, L'Île-Saint-Denis et Aubervilliers.

Délibération n°2 sur la création d'un Budget annexe « Réseau de chaleur de la ZAC CANAL »

LE COMITE, à l'unanimité, approuve la création du budget annexe au Budget Principal « Réseau de chaleur de la ZAC Canal » Délibération n°1c sur la reprise des résultats 2017 et au Budget Supplémentaire 2018 au Budget Annexe « Pôle Administratif »

LE COMITE, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- (-) 149 494.44 € : report du solde d'exécution déficitaire d'investissement (D001).
- (-) 117 945.04 € : résultat de fonctionnement reporté (D002)

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe « Pôle Administratif » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°3 sur le lancement d'un marché de travaux pour le développement du réseau de chaleur sur la Ville d'Aubervilliers

LE COMITE, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence, en vue de l'attribution d'un marché de travaux composé de deux lots :

- Lot n° 1 : Réseaux
- Lot n° 2 : Sous-station d'échange et chaufferie gaz.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché ainsi que tous les actes y afférents.

Le marché est estimé à 9 000 000 € HT pour le lot 1 et 2 500 000 € pour le lot 2. Il est passé à prix global et forfaitaire et comportera une part à bons de commande.

Sa durée estimative du marché est de 30 mois de la notification à la levée des réserves.

Délibération n°4 sur la mise en place du Fonds de Solidarité de Chauffage Urbain

LE COMITE, à l'unanimité,

Approuve le montant des dotations annuelles maximales :

- Pour le territoire de la DSP : 50 000 €
- Pour la Ville de La Courneuve : 18 750 €

Approuve la répartition de la dotation pour les usagers de la DSP pour l'année 2018 :

- Ville de Saint-Denis : 25 000 €
- Ville de Stains : 12 500 €
- Ville de Pierrefitte : 6 250 €
- Ville de L'Île-Saint-Denis : 6250 €

La dotation du Fonds de Solidarité Chauffage Urbain pour les usagers La Courneuve est inscrite au Budget Principal – Compte 658.

Le montant par Ville de la dotation annuelle du Fonds de Solidarité de Chauffage Urbain est revu chaque année en fonction des crédits consommés et de l'évolution du périmètre desservi,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- Les conventions avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), et Plaine Commune Habitat pour l'instruction des aides
- Les conventions de versement des aides par le SMIREC aux abonnés de la Courneuve.

Délibération n°5 sur le rapport d'activités 2017 du SMIREC

LE COMITE, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2017 du SMIREC.

Dit qu'il sera notifié aux Maires des communes de La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Stains, Aubervilliers ainsi qu'aux Présidents des OPH de Plaine Commune Habitat et de Seine-Saint-Denis-Habitat.

Délibération n°6 sur le rapport d'activités du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur

LE COMITE, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2017 du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur.